



UN CGT CROUS

Déclaration au CA du CNOUS du 12 juillet 2022

Plus jamais ça !

Les représentants des personnels CGT des CROUS souhaitent faire part aux membres du CA de leur vive émotion et de leur colère suite au décès tragique le 13 juin 2022 de notre collègue Katherine du Crous de Nantes, elle a décidé de mettre fin à ses jours. L'ensemble de ses représentants s'associe et partage la douloureuse émotion que ce drame engendre.

Katherine travaillait depuis 30 ans au sein du réseau des œuvres et depuis plus d'un an au Crous de Nantes en tant qu'agent de service au sein du restaurant universitaire du Tertre. Elle était appliquée et exemple dans son travail, appréciée de ses collègues.

Depuis quelques semaines Katherine était en souffrance au travail et ses conditions de travail se détérioraient progressivement, au point où le 7 mars 2022, elle décide de relater sa souffrance au travail dans le registre Santé et Sécurité au Travail (SST). Le Directeur général de Nantes et son Directeur d'unité de gestion n'ont pas cherché à comprendre son mal être au travail, et encore moins à proposer une prise en charge, la cellule de veille n'a même pas été sollicitée comme le veut la procédure. Elle a été abandonnée, pire, ils l'ont mise au pilori.

Le Directeur d'unité de gestion l'a immédiatement convoquée et a réussi à la pousser à bout, tout en sachant qu'elle n'était pas bien. Par la suite, la Direction de Nantes a fait un rapport accompagné d'une demande de sanction et l'a transmis à la Direction générale du Crous Grenoble Alpes dont dépend administrativement Katherine (mise à disposition depuis le 3 janvier 2021). La Direction de Grenoble Alpes a acté la sanction sans même avoir entendu Katherine et sa vérité, en lui niant le droit au contradictoire. Voilà comment sont traités les risques psychosociaux (RPS) aux Crous de Nantes et Grenoble Alpes !

Pour rappel, l'Union Nationale CGT CROUS a adressé les 5 mai et 4 juin 2022 deux courriers au CNOUS afin d'alerter sur la situation de Katherine.

L'UN CGT Crous dénonce avec véhémence le traitement réservé par la direction du Crous de Nantes et du Crous de Grenoble, et exige l'application de trois mesures immédiates qui lui semble fondamentales et nécessaires de mettre en place :

- 1) Ouverture immédiate d'une enquête administrative afin d'établir les circonstances de ce drame.
- 2) Toute situation au sein des œuvres universitaires qui amène ou amènerait au décès d'un agent de Crous doit systématiquement voir la mise en place d'une commission d'enquête administrative, à laquelle les représentants des personnels et l'inspection générale du travail doivent être impérativement associés.
- 3) La transmission à tous les directeurs Généraux des CROUS, actuels et futurs, d'une nouvelle lettre de mission, sous couvert des ministères de tutelles, qui établit clairement ces priorités :

- Les Directeurs Généraux de Crous sont des responsables d'administration publique dont la mission essentielle est le rendu **d'un service public**. La mission première de ce service public est **d'améliorer les conditions de vie des étudiants**.
- Les chefs d'établissements ont l'obligation d'assurer la protection et la santé des personnels et **de s'assurer d'une qualité de VIE au travail des agents de Crous**.
- Les notions de **Bienveillance et d'Humanité**, pour les rendus de ces missions et pour tous les agents doivent être considérées comme essentielles, et ne peuvent en aucune façon être oubliées ou vidées de leurs sens.
- Les notions de rentabilité, d'indicateurs de productivité, d'équilibre budgétaire ne peuvent en aucun cas être les moteurs premiers de l'activité de ce service public.
- Le contrôle de gestion doit s'adapter à la mission des Crous et ne peut devenir une mission essentielle !
- Application immédiate du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique et création d'une cellule de veille dans chaque Crous.

Les représentants des personnels ont malheureusement trop bien conscience que ce drame pourrait se reproduire si ce cas d'école et d'enseignement supérieur tragique ne servait au lancement d'une alerte de haut niveau.

Les agents des Crous méritent mieux que du mépris de la part de certaines directions !

UN CGT CROUS - 263 rue de Paris 93515 Montreuil
Courriel : uncgtcrous@cgtcrous.fr

Montreuil, le 12 juillet 2022.